



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

DIRECTION POLYNÉSIEENNE
DES AFFAIRES MARITIMES

La Directrice

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N°

6625

/ MLA / DPAM

Papeete, le Mercredi 13 novembre 2019

Communiqué

Point sur la situation à Fangatau

A la suite d'une forte houle, la barge du navire Saint Xavier Maris Stella 3 qui effectuait des opérations de déchargement, a perdu une partie de sa cargaison constituée de fûts de carburants. La DPAM qui est tenue informée par l'armateur tient à apporter les précisions suivantes.

L'armateur du SXMS 3, confirme que l'ensemble des cubitainers de kérosène qui sont tombés à la mer ont été remontés à la surface sur le quai de Fangatau. Ces cubitainers seront rapatriés sur Tahiti chez le pétrolier à la demande de la compagnie Air Tahiti pour des raisons de sécurité et de conformité. Il n'y a pas eu de signe ou d'apparence de pollution dans la darse de Fangatau. Selon l'armateur qui a procédé aux opérations de récupération, il y a eu effectivement une odeur de kérosène dont la provenance pourrait être attribuée au clapet qui a reçu un choc mais qui n'a montré aucune fuite de carburant.

Des fûts de carburant était également présents sur la barge et sont également tombés à la mer. Tous à l'exception de deux fûts de kérosène ont été repêchés et remis sur le quai. Ils seront de même rapatriés sur Tahiti et ne présentent aucune fuite de carburant.

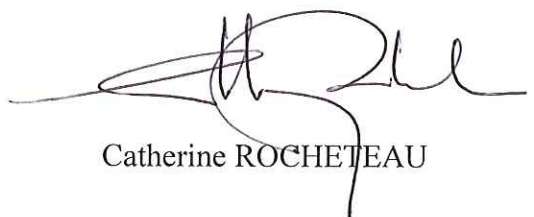
Les deux fûts de kérosène restant sont encore en recherche par les membres de l'équipage tout le long de l'atoll avec le concours volontaire de quelques habitants de l'atoll en voiture. Aucune présence de pollution n'a été constatée pour le moment, tandis que les recherches des deux derniers fûts manquants continuent.

Naturellement cet incident aura un impact sur les rotations du navire vers Fangatau et les autres îles qu'il devait toucher à l'occasion de ce périple. Vous trouverez toutes les précisions utiles sur le site internet de la DPAM (www.maritime.gov.pf) lorsque l'armateur nous les aura communiquées. La DPAM recommande également la prudence à tout navire circulant dans la zone de Fangatau et les invite à signaler aux autorités la présence éventuelle et si possible la position des fûts s'ils étaient repérés.

Copies :

MLA 1
DPAM 1

Pour le Ministre et par délégation



Catherine ROCHETEAU